



Remboursement d'un trop perçu et impôts

Par **mam92**, le **06/05/2015** à **11:41**

bonjour, je vais essayer d'être claire dans mes explications: en 2013 j'ai déclaré et payé des impôts des compléments de salaire versés par la prévoyance de mon employeur étant en arrêt maladie (dans l'attente de la reconnaissance de maladie professionnelle par la CPAM) et déclarer les revenus pour l'année 2014, la CPAM a reconnu ma maladie professionnelle en octobre 2014 et fait une régularisation sur mes IJ, en novembre 2014, en Mars 2015 la prévoyance me réclame les indemnités que je n'aurais pas dû percevoir de 2013 à 2014, du fait de ma reconnaissance de la maladie professionnelle, je leur ai remboursé immédiatement à réception du courrier, Mais comment cela va se passer au niveau des impôts car j'ai payé des impôts sur les revenus 2013 et déclaré sur les revenus 2014, quand dois-je me manifester auprès des impôts du fait que le remboursement du trop perçu a été fait en 2015, Merci pour les réponses et conseils que vous pourrez m'apporter